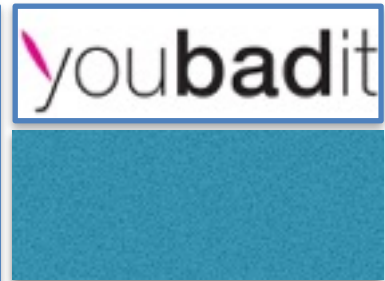




Règlement

Rencontres Promotion Comité de l'Isère de badminton

Validé le 21 Sept 2016



Le présent règlement décrit le fonctionnement des rencontres Départementales Promotion.

C'est une nouvelle compétition, mise en place par le Comité de l'Isère de Badminton pour la saison 2016-2017. Il a pour objectif de motiver des pratiquants de clubs qui n'ont pas l'habitude de faire de la compétition, dans une ambiance conviviale et décontractée. Cette compétition oppose des clubs isérois affiliés à la FFbAD et des clubs ayant la motivation de rejoindre la fédération (sous certaines conditions - un an sans affiliation).

Ils sont organisés sous la forme d'un championnat aller et retour se déroulant sur plusieurs rencontres **de Décembre à Juin**.

Ces rencontres, ne comptent pas pour le classement individuel des joueurs (FFbAD). Le côté convivial est donc prioritaire. Le fair-play et le plaisir du jeu doivent primer sur le résultat final. **Le volant en plastique** sera prioritaire pour le jeu. Les rencontres se terminent par un casse-croûte offert par les joueurs qui reçoivent.

Art 1 - Organisation Générale

Art 1-1 - Les rencontres Promotion sont organisées par le Comité de l'Isère de badminton avec la participation active des clubs.

Il est composé de plusieurs poules dites «de proximité» qui seront constituées une fois que toutes les équipes inscrites seront comptabilisées. Les déplacements n'excéderont pas 30 minutes maximum. Chaque poule sera constituée au minimum d'une équipe d'un club affilié à la FFbAD.

Le nombre de poules et le nombre de rencontres par poule dépendent du nombre d'équipes engagées. **Le calendrier de rencontre est au minimum une rencontre entre chaque période de vacances scolaires.**

Art 1-2 - Les joueurs inscrits pour ce Championnat départemental promotion sont non-classés ou joueurs classés D9, P10, P11 et P12. Les joueurs pouvant y participer sont cadets, juniors, seniors et vétérans (âgé d'au moins 14 ans). Ne participant pas aux interclubs dans d'autres divisions. Les équipes des clubs non affiliés FFbAD doivent être composées uniquement de joueurs n'ayant pas été classés par le passé. Ils sont inscrits auprès du Comité sur la liste de leur club, avec pour chaque club un capitaine représentant son club.

Art 1-3 - Calendrier

Les rencontres se déroulent en semaine sur les créneaux des clubs (du lundi au samedi). Chaque club qui participe à ce championnat reçoit au moins une étape.

Art 2 - Inscription des équipes - Qualification des joueurs

Art 2-1 - Les clubs doivent inscrire leurs équipes à partir du 15 Octobre de la saison en cours. Il est possible ensuite d'inscrire les joueurs au cours de la saison. Les équipes doivent régler les droits d'engagement et retourner le «formulaire d'engagement d'une équipe».

Une équipe doit être composée de 4 personnes minimum, avec deux ou trois remplaçants maximum, elles peuvent être mixtes.

Pour les joueurs des clubs non affiliés, le capitaine et le responsable du club doivent s'assurer que les joueurs ont fourni un **certificat médical de non contre indication à la pratique du badminton en compétition**, qu'ils sont couverts par une assurance en cas d'accident et sont garants de la bonne marche de cette compétition.

Art 2-2 - Inscription de nouvelles équipes.

Un club qui souhaite inscrire de nouvelles équipes ou participer aux interclubs pour la première fois pourra éventuellement le faire en cours de saison.

Art 2-3 L'importance est de garder l'esprit convivial de cette compétition, sans être centré sur le résultat et la hiérarchie des équipes. Cependant les joueurs pourront consulter les résultats sur notre site internet, au cours de la saison.

Art 2-4 Les droits d'engagement

Les Frais d'inscription sont 10 € par équipe pour les clubs affiliés à la FFbAD et de 10 € par personnes pour les clubs non affiliés (minimum 4 joueurs).

Un joueur ne peut représenter deux clubs différents ou être inscrit dans deux équipes.

L'inscription n'est prise en compte qu'avec le règlement des droits d'engagement. Les droits d'engagement d'une équipe ne sont pas remboursés en cas d'annulation de son inscription, ni en cas d'absence d'une équipe sur une ou plusieurs rencontres.

Art 2-5 - Jour de rencontre

A l'inscription, chaque équipe doit annoncer le jour de la semaine et le lieu où elle reçoit les équipes adverses.

Il est de rigueur que chaque joueur respecte les bonnes règles du badminton et de tenue. Une sanction disciplinaire pouvant être mise à une équipe, avec si besoin la suspension de la participation.



Règlement
Rencontres Promotion Comité de l'Isère de
badminton
Validé le 21 Sept 2016



Art 4 - Déroulement d'une rencontre

Art 4-1 - Le capitaine de l'équipe qui reçoit doit prendre contact avec le capitaine adverse suffisamment tôt (au moins une semaine avant). La rencontre est prévue le jour annoncé par l'équipe. Un changement de jour peut être décidé à l'amiable entre les capitaines.

Art 4-2 - Chaque rencontre consiste en 6 sets, à savoir :
Chaque joueur devant jouer avec chacun de ses partenaires un match.
Les matchs sont auto-arbitrés. Un set forfait par une équipe, fait gagner l'autre équipe 21/0

Le résultat de chaque rencontre est déterminé par le nombre de sets remporté. Soit si le résultat de la rencontre est 4 / 2, dans ce cas la première équipe gagne 4 points et l'autre 2 points.
En cas de forfait de dernière minute d'une équipe, l'autre équipe gagne 3 points et l'équipe forfait 0.

Les matchs se joueront en 1 set de 21 points, pour permettre des rotations rapides, Il est bien évidemment possible de poursuivre les matchs après la rencontre.

Les volants des rencontres sont fournis par l'équipe receveuse. La priorité est donnée aux volants en plastique. Si un joueur souhaite jouer en plume et que les autres participants sont d'accord, cela est possible, dans ce cas c'est lui qui fournit les volants en plumes pour le match.

Il est possible de rencontrer plusieurs équipes sur une même soirée.

Art 4-4 - Les rencontres n'obligent pas la présence d'un officiel, mais si un officiel est présent dans le gymnase il est garant de la bonne marche de cette rencontre. Une formation d'officiel a lieu le 7 Novembre à l'Isle d'Abeau et Montbonnot.

Sont officiels :

- Les arbitres et juges-arbitres,
- Les entraîneurs titulaires d'un DE de Badminton,
- Les personnes ayant assisté à la formation d'officiels organisée par le comité de l'Isère.

Il assure le bon déroulement sur les points suivants :

- Le respect des horaires, l'ordre des matchs et leur lancement,
- Le respect du présent règlement,
- Le respect des codes de conduite de la FFBaD,
- Le remplissage de la feuille de rencontre.

Art 4-10 - Saisie des résultats.

Le capitaine de l'équipe visiteuse doit :

- Saisir le résultat de la rencontre sur google doc, au plus tard 3 jours après la rencontre,
- Les deux capitaines sont garants des résultats.

1. En fin de saison, une finale pourra avoir lieu entre les meilleures équipes de chaque secteur sur une journée en weekend. L'organisateur de cette journée sera défini en temps voulu et selon les équipes qualifiées pour cette finale. Si finale il y a, les modalités seront définies par le responsable du challenge (étant donné que c'est la première édition).

2. La participation à ce championnat est autorisée aux clubs non affiliés à la Fédération Française de Badminton pendant 1 saison. Ensuite, s'ils veulent poursuivre cette compétition, ils devront s'affilier et adhérer l'ensemble de leurs adhérents (prenez contact avec Etienne du Comité).

Pour des réclamations éventuelles merci de nous contacter : Contact@badisere.net

Le présent règlement est valable pour la saison correspondant à la date de validité de ce document.

Pour vous inscrire merci de cliquer sur le lien suivant : <http://bit.ly/2e7cbJU>

Très bonne saison et bons matchs !

Le comité de l'Isère
Valable sur la saison 2016-2017